

# « Autour du travail social »



## Principes d'un théâtre-forum

**Nous jouons une première fois le spectacle**, pour que chacun-e en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

**Nous rejouons une deuxième fois chaque scène.** Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectateurs et spectatrices qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)  
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony  
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z  
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392  
Certification QUALIOPF pour les actions de formation  
Adresse Postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry  
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>  
Courriel : [contact@compagnie-naje.fr](mailto:contact@compagnie-naje.fr)  
site : [www.compagnie-naje.fr](http://www.compagnie-naje.fr) Téléphone : 01 46 74 51 69



## Contenu

***Des séquences isolées sont présentées ci-dessous. Il vous appartient d'en choisir 3 ou 4 pour composer un spectacle d'environ 1h30 (forum avec le public compris) adapté à vos objectifs et à la composition du public.***

### **Le coach**

Le Conseil Général réorganise son service social : une partie des travailleurs sociaux va dorénavant être à l'accueil et devra recevoir 30 personnes par jour.

Dans le 2<sup>ème</sup> tableau, on voit un accueil avec des usager.es : une dame vient demander un appartement car les gens qui l'hébergent font des attouchements sexuels sur ses enfants. Le coach expliquera que la demande explicite est le logement et qu'il faut simplement l'orienter vers un dossier de demande HLM , une dame vient dire qu'elle ne peut pas payer sa facture EDF, et sera réorientée vers une autre assistante sociale car il n'y a pas le temps de faire le dossier à l'accueil, etc.

*Cette séquence est jouée par 6 comédien·nes et l'animatrice du forum.*

### **Personnages en précarité**

Il s'agit d'une série de mini-portraits de personnes en précarité : un monsieur pleure parce qu'il ne pourra pas offrir de poupée à sa fille à Noël, un jeune homme fait des pompes pour calmer son angoisse entre ses appels téléphoniques à des entreprises pour demander à être embauché, une femme essaie d'obtenir sa pension alimentaire, une autre essaie de voir sa fille qui lui a été enlevée par le juge, une autre vole pour nourrir ses enfants, une autre craque parce que sa fille n'a pas mangé le repas de la cantine à midi alors qu'elle n'a rien à lui donner ce soir, un autre encore ramasse les mégots...

*Cette séquence est jouée par 6 comédien·nes. Elle n'amène pas au forum.*

### **Paroles terribles de travailleurs sociaux**

Il s'agit d'une série de phrases assassines dites par des travailleurs sociaux à des gens en précarité.

*Cette séquence est jouée par 6 comédien·nes et l'animatrice du forum. En forum, l'on peut remplacer un travailleur social qui n'est pas en accord avec ces pratiques.*

### **Lucette au centre social (quel est le rôle des structures)**

Les centres sociaux et leurs partenaires ont organisé une marche pour la dignité et contre la pauvreté. Certains centres sociaux y ont participé, d'autres non. Lucette, une habitante, vient voir le centre social de son quartier qui n'a pas participé pour le mobiliser pour la prochaine marche qui aura lieu dans quelques mois ; Elle rencontre des femmes qui font une activité cuisine et qu'elle arrive à intéresser à la démarche. Le directeur aussi voudrait que son centre social s'engage. Lucette va s'affronter à la Présidente qui ne veut pas d'une action qu'elle juge dangereuse et trop politique, au responsable du secteur famille qui pense que cette démarche ne fait pas partie du projet du centre social, que les effectifs manquent, le temps aussi... Et les femmes

retourneront à l'atelier cuisine. Lucette pose cette question : « à quoi ça sert un centre social ? A être avec celles et ceux qui veulent changer les choses ou à être avec celles et ceux qui veulent les conserver telles qu'elles sont ? ».

*Cette séquence est jouée par 6 comédien·nes et l'animatrice du forum.*

### **Le parcours en parapluie**

La caisse d'allocations familiale a fait une erreur et ne lui a pas versé les allocations. Le dossier est remis en ordre mais il va falloir attendre 15 jours pour que l'argent soit versé. Le monsieur a besoin d'une aide financière. Il va aller à la mairie qui l'envoie au CCAS qui l'envoie voir l'assistante sociale qui ne pourra pas le recevoir avant 15 jours. Le monsieur n'en peut plus et devient agressif. Les travailleurs sociaux ont peur.

*Cette séquence est jouée par 6 comédien·nes et l'animatrice du forum.*

### **Le fils jeté dehors.**

Le fils a 25 ans et il est sans emploi. Un soir le père le jette dehors avec ses affaires. Quelques voisins passent avec des réactions différentes. L'une finit par l'héberger pour une nuit après avoir essayé de discuter avec son père... Que faire ?

*Cette séquence est jouée par 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.*

### **« Le briefing au 115 »**

Cette scène est tirée du spectacle « Pauves administrés ». L'histoire est relatée du point de vue d'une salariée du 115. Elle reçoit des demandes de personnes et n'a pas assez de places pour pouvoir répondre à toutes les demandes (3000 demandes par jour pour 1500 places pour des familles, et 250 places pour personnes isolées). Par ailleurs, elle essaie d'aider certaines personnes en faisant des démarches pour eux qui auraient dû être faites par des travailleurs sociaux. En fait, elle n'arrive pas à accepter de gérer la pénurie. Ses collègues y arrivent mieux et se sont endurcis. Les réponses qu'ils donnent et les stratégies pour décourager les demandeurs et demandeuses heurtent notre salariée. Son responsable va lui expliquer que chacun a sa responsabilité, qu'eux sont là pour gérer les décisions politiques et pas pour changer le monde.

*Cette séquence nécessite 6 comédien·nes et l'animatrice du forum.*

### **« La commission des loyers impayés et l'expulsion »**

La scène commence dans la commission des loyers impayés ; tout.es les participant.es s'y félicitent d'une réussite du travail engagé avec une famille qui arrive à épurer sa dette.

Le deuxième tableau montre une autre famille qui a un gros retard de loyer et pour qui l'expulsion a été décidée. La travailleuse sociale n'a pas été avertie par le bailleur dans les temps pour pouvoir travailler cette question avec la famille. Elle tâche en urgence de négocier un paiement échelonné avec le bailleur mais n'y arrive pas. C'est l'expulsion.

*Cette séquence nécessite 7 comédien·nes et l'animatrice du forum.*

### « Femme victime de violence cherche hébergement »

Une femme arrive dans le bureau du travailleur social. Elle est victime de violences conjugales depuis longtemps. Cette fois, elle a décidé de fuir avec ses deux enfants. Il faut donc lui trouver une solution d'hébergement. La dame ne veut pas aller au 115 car elle sait que ce sera pour peu de temps. La travailleuse sociale fait donc une demande d'appartement en urgence auprès du Préfet. Mais il n'y a pas de solution de ce côté là. La mère et ses deux enfants vont atterrir chez une amie qui leur demandera de partir quelques semaines plus tard parce que la cohabitation de deux familles n'est pas tenable dans un si petit appartement. La travailleuse sociale ne trouve toujours pas de solution. La mère de famille finit par accepter un logement privé très cher qu'elle ne va pas pouvoir payer. Elle finira par retourner chez son compagnon violent, faute de solution viable.

*Cette séquence nécessite 6 comédien·nes et l'animatrice du forum.*

## Lieu d'intervention et conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

**Temps d'installation** : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

### Espace de jeu :

Plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateurices. En dessous de 60 spectateurices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder.

### Dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels) sur pieds ou pendus.
- Lumières : plein feu régulier en lumière blanche.

**Dans une salle non équipée** : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

## Conditions financières

Pour une représentation dont une ou plusieurs séquences nécessitent 6 comédien·nes et l'animatrice du forum : 2 870 €

Pour une représentation dont une ou plusieurs séquences nécessitent 7 comédien·nes et l'animatrice du forum : 3 280 €

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2eme classe, et l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

*Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)*

#### **Fiche administrative**

“ Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir ” Sigle : NAJE

Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry

Siège social : Chez JP Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 ANTONY

**Tel et fax : 01.46.74.51.69.**

**E mail : [contact@compagnie-naje.fr](mailto:contact@compagnie-naje.fr)**

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 97, article 1356

Présidente : Suzanne Rosenberg

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

#### **Conditions générales de vente**

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

#### *MODALITÉS DE RÈGLEMENT*

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

#### *CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION*

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

#### *MODALITÉS D'ANNULATION*

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demanderons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

*Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.*